



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

normes internationales

Question écrite n° 47547

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la banque française Dexia qui accorde des crédits à de nombreuses collectivités et qui a bénéficié récemment d'importantes subventions de l'État au titre du sauvetage du système bancaire français. Or la filiale israélienne de Dexia finance le développement des colonies israéliennes en territoires palestiniens occupés. L'illégalité de l'entreprise que représente une colonie est précisée dans la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'article 49, alinéa 65, de cette convention stipule en effet que « la puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend prendre des mesures pour faire cesser ces violations du droit international que le contribuable français n'a pas à financer davantage que les parachutes dorés ou les bonifications de rémunérations indécentes.

Texte de la réponse

Les activités de financement auxquelles il est fait référence sont le fait d'une entreprise qui n'agit pas pour le compte de l'État. Elles ne reflètent aucune évolution de la position française sur les implantations constituées par Israël dans les territoires que cet État occupe depuis 1967 : comme le reste de la communauté internationale, la France a constamment fait connaître son opposition à ces colonies, qu'elle juge illégales au regard du droit international et qu'elle n'a cessé de condamner, dans les termes les plus clairs et les plus fermes. Selon les termes mêmes retenus par le Président de la République, dans le discours qu'il a prononcé devant la Knesset au mois de juin 2008, « il ne peut y avoir de paix sans l'arrêt total et immédiat de la colonisation ». Plus généralement, la France au sein de l'Union européenne poursuivra les efforts entrepris en faveur de l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Elle continuera à faire entendre sa voix pour dire le droit et appeler à la mise en oeuvre des mesures indispensables au règlement durable du conflit.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47547

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3977

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9035